

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-et-un, le treize du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué s'est assemblé en son lieu habituel de séance sous la Présidence de Madame Catherine VEYSSY, Maire.

Présents (13) : Mme VEYSSY, Maire ; Mme BERTIN, Mr BRUGERE, Mme DANAY, Mr DUPONT, Mme MARTINEZ, Mme OLIVE, Mr PATRIER, Mr PEREZ, Mr PICO, Mme VACHER, Mme VIDAL, Mme WOLF

Pouvoirs (4) : Mme BARBIRATO à Mme VEYSSY

M. SEIGUE à M. PEREZ

M. AUBY à Mme VACHER

Mme BALDOVINO à M. PEREZ

Absents (2) : M. MOGAN, M. CRISTOFOLI

Secrétaire de séance : M. PEREZ

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal :

Nous voici au dernier Conseil de l'année qui nous auras vus nous réunir 8 fois cette année. La séance du 15 novembre était la dernière pour notre collègue Anne Harris qui vient de quitter notre commune de Cénac pour repartir vivre en Irlande, le pays qui l'a vue naître. Nous avons eu l'occasion de lui dire au-revoir et de la remercier pour son engagement au sein de notre équipe municipale et au service des Cénacais. Elle a été la cheville ouvrière de la création de notre comité de jumelage en proposant de beaux échanges avec la commune irlandaise de Portumna. Faisons-en sorte de garder le contact avec Anne Harris pour aller explorer de nouvelles rencontres avec de nouveaux amis irlandais.

Suite à la démission d'Anne, nous accueillons ce soir notre nouvelle collègue Dominique Bertin à laquelle nous souhaitons la bienvenue. Son appétence dans le domaine culturel et ses idées originales seront, sans nul doute, appréciées dans les commissions dans lesquelles elle va siéger. Enfin, une fois encore, cette dernière séance du Conseil municipal en cette année 2021 porte l'empreinte de la COVID. Depuis pratiquement deux ans maintenant, c'est ce virus qui rythme nos vies. Il n'épargne personne et notre mairie, comme tout un chacun, en subit aussi les conséquences, agents municipaux et élus sont touchés par la maladie. Courage à toutes et tous et surtout vigilance !

La vie communale doit continuer de s'adapter aux contraintes sanitaires. Des dispositions s'imposent aux mairies jusqu'au 31 juillet 2022 pour garantir la continuité institutionnelle, avec la possibilité de recourir aux visioconférences, de restreindre ou interdire l'accès du public aux séances du conseil municipal, le quorum des présents est fixé au 1/3 des membres, chaque élu peut être porteur de deux pouvoirs.

Dans la même logique, les rassemblements festifs et conviviaux sont vivement déconseillés, et un certain nombre de manifestations de cette fin d'année ont d'ores et déjà été annulées par leurs organisateurs.

S'agissant des cérémonies traditionnelles de vœux de nouvelle année, Mme La Préfète a annoncé qu'elle annulait toutes ses cérémonies et a vivement conseillé aux Maires d'en faire autant afin de montrer l'exemple. C'est ainsi que les vœux du Maire qui étaient prévus pour le 7 janvier à la salle culturelle ne seront pas maintenus, comme dans bon nombre de communes.

Pour autant, nous devons poursuivre l'avancement de nos gros dossiers, même si le contexte actuel complique la donne. La semaine passée, l'architecte choisi pour le programme de réaménagement de l'école est venu présenter les premières esquisses aux élus en charge du pilotage de ce dossier. Un comité de pilotage a été calé début janvier pour présentation et discussion avec l'ensemble des membres du COPIL. A ce jour, le calendrier est tenu, et ce n'est pas le moindre de notre mérite, car là encore la COVID ne nous facilite pas la tâche. Nous ne sommes pas épargnés par la flambée du coût des matériaux, largement dépendant de l'économie mondiale secouée par la COVID. Les maîtres d'ouvrage ont bien du courage pour se lancer dans de gros travaux durant cette période...

Du côté des travaux de voirie, nous sommes toujours sans nouvelle de notre demande de subvention auprès de l'Etat. Nous allons donc devoir engager les travaux les plus urgents dès le début de l'année 2022, en demandant une dérogation pour débiter les travaux, car il y a des secteurs extrêmement critiques au niveau sécurité. Cela fera l'objet de notre premier Conseil Municipal de l'année 2022.

Monsieur Alexandre PEREZ est désigné secrétaire de séance

I/ Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II / Modification de la composition des commissions municipales (délibération n°50-2021)

Conformément à l'article L 2121-33 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°05-2020 actant la composition des commissions municipales,

Il est proposé d'effectuer les modifications suivantes :

Commission 1 Environnement, éco-citoyenneté, agriculture, viticulture, mobilités douces	Mme Dominique BERTIN en remplacement de Anne HARRIS
Commission 3 Solidarité, santé, prévention et protection des biens et des personnes	Mr Michaël PICO en remplacement de Pascale BARBIRATO
Commission 4 Habitat, urbanisme, voirie, patrimoine communal	Mme Dominique BERTIN en remplacement de Anne HARRIS
Commission 5 Affaires scolaires, enfance et jeunesse, animation, vie associative, sportive et culturelle	Mme Dominique BERTIN en remplacement de Anne HARRIS

Délibération votée à l'unanimité.

III/ Décision modificative du budget principal (n°51-2021)

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire d'opérer une révision de crédits aux chapitres 012 et 013 et notamment aux articles 6419 et 6413 pour prendre en compte les remboursements des rémunérations du personnel par l'assurance. Aussi, il est nécessaire de réviser les crédits inscrits au budget comme suit :

	FONCTIONNEMENT			
	Chap	Art	Intitulé	Proposition
Recettes	013	6419	Remboursements rémunération de personnel	+ 44 400,00 €
Dépenses	012	6413	Personnel non titulaire	+44 400.00 €
			Total dépenses de fonctionnement	+44 400,00 €
			Total recettes de fonctionnement	+ 44 400,00 €

Délibération votée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
AUBY Jean-François	Pouvoir à Mme VACHER	OLIVE Monique	
BALDOVINO Emma	Pouvoir à Mr PEREZ	PATRIER Philippe	
BARBIRATO Pascale	Pouvoir à Mme VEYSSY	PICO Michaël	
BRUGERE Jean-Pierre		PEREZ Alexandre	
CRISTOFOLI Etienne	Absent excusé	SEIGUE Guillaume	Pouvoir à Mr PEREZ
DANEY Laëtitia		VACHER Alexandra	
DUPONT Bertrand		VEYSSY Catherine	
HARRIS Anne		VIDAL Marie-France	
MARTINEZ Céline		WOLF Christine	
MOGAN Julien	Absent excusé		